



FSU 22

Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

Déposé le 14 décembre 2016

n° 52 - décembre 2016

Dispensé de timbrage

Saint-Brieuc CTC

Édito

La Fonction publique : une charge ? Non, une chance !

La campagne présidentielle, jusqu'à présent presque exclusivement menée par la droite dans le cadre des primaires, souffle un vent mauvais de populisme acerbe, braqué sur le dénigrement systématique de la Fonction Publique et de son corollaire : le fonctionnaire.

Si l'on en croit la soupe populiste, il cumule bien des défauts ! Il travaille trop peu, coûte trop cher et il est, comble de l'exaspération, quasiment « invivable ». En bref, il incarne le contraire de la modernité libérale.

Bien évidemment, ce mal, qu'il faut éradiquer, conspire avec toute la protection sociale qui reste encore (sécu, assurance chômage, retraites par répartition, RSA, APL, allocs...) pour mener à la ruine notre pays et ses contribuables.

C'est bien pour cela qu'il faut commencer par en supprimer cinq cent mille et détricoter, au plus vite, ce qui peut rester des dispositifs créés par le Conseil National de la Résistance en 1946.

C'est dans ce cadre hivernal que la FSU 22, en intersyndicale avec la CGT et Solidaires, a tenu une conférence de presse pour rappeler l'importance des Services publics et de ceux qui les assurent !

Il faut dénoncer ce qui se passe, en ce moment même, dans les différents services pour cause de réforme territoriale : restructurations (ou plutôt désorganisation), mutualisation (économies et suppressions de postes), redéfinition (dévoisement) des missions et « new public management » (harcèlement des équipes) à tous les étages.

Vous trouverez dans ce bulletin un article (déjà publié dans un ancien numéro mais tellement d'actualité !) qui rappelle à grands traits ce qui constitue

notre statut général des fonctionnaires.

Aussi, fêtons tous les 70 ans de ce statut et des missions qui y sont liées pour le bien commun !

Aujourd'hui, la Fonction publique c'est plus de cinq millions d'agents dans l'hospitalière, la territoriale et l'État, sur l'ensemble du territoire.

Point noir au tableau : plus de 900 000 personnes ne sont pas des agents titulaires ! La FSU rappelle que les emplois permanents doivent être occupés par des agents titulaires. C'est pourquoi elle interpelle à nouveau le gouvernement pour lui demander l'ouverture de discussions pour un ambitieux plan de titularisation.

Contrairement aux chantages d'un libéralisme Thatcherien ou d'un individualisme prédateur, la FSU déclare que la Fonction publique de carrière, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, est l'avenir ! [1]

Elle reste le meilleur outil pour garantir l'accès de toutes et tous aux droits et pour répondre aux besoins fondamentaux du pays, de sa population et aux défis de l'avenir.

La FSU reste donc convaincue que la Fonction publique est bien une richesse et non une charge.

Bon anniversaire à notre Fonction publique, bien ancrée dans le XXIème siècle, n'en déplaise aux détracteurs de tous bords !

Olivier Debretagne

Co-secrétaire départemental de la FSU

[1] Lire l'ouvrage de Gérard Aschieri : « la Fonction publique du XXIème siècle ».

Sommaire

page 1 : éditio

page 2 : un fonctionnaire, c'est quoi ?

page 3 : séminaire FSU « Les dix ans du chantier travail »

page 4 : cueillette solidaire d'olives en Palestine

page 5 : élections professionnelles à Pôle Emploi Bretagne

page 6 : contrat dans les Services Vétérinaires

Quelques considérations rapides sur le statut général des fonctionnaires (1946 modifié et amélioré en 1983)

Fonctionnaires, nous ne sommes pas embauchés par un employeur mais par un **jury**. Un jury indépendant exerçant dans le cadre d'un **concours** garantissant l'anonymat (aussi bien, le physique, la tenue vestimentaire, pas plus que la religion ou l'engagement politique, philosophique, syndical etc. ne peuvent d'une manière ou d'une autre être pris en compte).

Dès le concours obtenu, nous entrons « dans la **carrière** », en étant affecté à un **corps**. Ce corps se notifie notamment par une **grille indiciaire** et tout fonctionnaire de l'État peut espérer (sur le principe) avoir un déroulement de carrière lui permettant d'accéder à l'indice terminal de ce corps.

Le fonctionnaire en question est affecté à un emploi (un **poste**) et si l'emploi vient à disparaître pour une raison quelconque le dit fonctionnaire est affecté sur un autre poste, puisque le statut général des fonctionnaires se fonde également sur la **séparation du grade et de l'emploi**. C'est là évidemment une conséquence du principe de la **carrière** destiné à protéger l'**indépendance du fonctionnaire**. Ce statut garantit au fonctionnaire-citoyen protection contre toutes pressions de pouvoirs locaux ou de toutes sortes de lobbies. Lui assure une indépendance lui permettant d'assumer pleinement sa mission au service de l'intérêt général.

L'Administration ne peut en aucun cas statuer sur le sort d'un seul fonctionnaire sans avoir au préalable pris l'avis de la **commission paritaire** ad hoc, laquelle est composée de fonctionnaires (commissaires paritaires), lesquels sont élus à bulletins secrets par leurs pairs et sur listes présentées par les **syndicats** (et eux seuls conformément à ce qu'édicte le préambule de la Constitution de 1946 et reprise dans le préambule de la Constitution de 1958).

En dehors des commissions paritaires qui statuent sur les personnels (mouvement, avancements d'échelon ou de grade, commissions disciplinaires...) existent des Comités Techniques spé-

ciaux (qui ne sont désormais plus paritaires malgré, l'opposition de la FSU) dont le rôle est de débattre des postes (répartition, créations, suppressions etc.)... et concernant l'Education Nationale des CDEN, des CHSCT, etc.

Un fonctionnaire faisant valoir ses droits à la retraite à l'âge requis perçoit pour le restant de ses jours **une pension de retraite calculée sur le traitement versé durant les 6 derniers mois d'activité**.

QUESTION... tout à fait dans l'air du temps :
Faites un tableau comparatif avec la situation qui prévaut dans le privé (sans oublier les conséquences présentes et à venir de la loi El Khomri).

Bref tout ceci pour dire quoi ?

Tout d'abord me paraît-il, pour un rappel qui ne peut qu'être utile par les temps qui courent. Pour rappeler que la Fonction publique dans notre pays n'existe que par ses missions, assignées à elle par un État se concevant comme investi de missions de politiques publiques destinées à assurer à chaque citoyen, citoyenne et chaque enfant l'accès égal à des droits fondamentaux, quelle que soit sa situation sociale ou géographique.

Des forces hostiles n'ont cessé de mettre en difficulté la Fonction publique. Aujourd'hui, les plus réactionnaires, dans leur rage de revanche sur les réalisations sociales et démocratiques issues du Conseil National de la Résistance, ne souhaitent ni plus ni moins que sa disparition.

Il s'agit donc fondamentalement d'un choix de société.

L'autre choix, on le connaît, c'est le modèle de l'entreprise privée étendu à l'ensemble des activités, et pour finir, la loi de la jungle. [1]

Amédée Perrot

[1] Cet article est la reprise d'un autre article paru il y a quelques années dans le bulletin FSU 22.

LE SNU PÔLE EMPLOI RESTE LA PREMIÈRE OR- GANISATION SYNDICALE EN NOMBRE DE VOIX !

Le 8 novembre dernier, fin du processus électoral à Pôle Emploi Bretagne avec la possibilité d'un vote physique dans chaque département suivi du dépouillement le 9 novembre.

Avec 74,65% de participation, le SNU est la première organisation syndicale avec 26,72% en nombre de voix exprimées, devant la CFDT qui nous talonne avec 25,98%.

Par le jeu de composition des collèges, le SNU se retrouve, avec 4 sièges, largement représenté en Comité d'Établissement dans le collège « employé ». Nous avons obtenu 1 siège sur 3 dans le collègue « Agent de maîtrise » et aucun dans le collègue « Cadre ».

La CFDT, par contre, récupère les voix des agent-es de maîtrise et des cadres, ce qui leur permet d'avoir un siège supplémentaire en comité d'Établissement par rapport au SNU.

La CGT, FO et SUD ont ob-



tenu un seul siège et uniquement dans le collège des employé-es.

La CGC, CFTC, SNAP, qui présentaient également leurs listes, n'ont pas recueilli suffisamment de voix et ne seront pas représentées dans les instances.

Quant aux délégué-es du Personnel, nous obtenons le

même nombre de sièges.

FO perd sa représentativité. A Pôle emploi, seules trois organisations syndicales restent représentatives : la CFDT, la CGT et le SNU.

Dans cette nouvelle configuration, le CE change de gouvernail et c'est le SNU et la CGT qui, à la suite de la CFDT, vont en assurer le secrétariat et le secrétariat adjoint. Quant à la Trésorerie, c'est aussi le SNU qui en prend la responsabilité. Une campagne électorale en chasse une autre avec les élections pour les agent-es de statut public qui auront lieu fin février prochain.

Le SNU espère d'aussi bons résultats, voire meilleurs, ce qui nous permettra de rester, également, la première organisation syndicale à Pôle emploi Bretagne par ce scrutin.

Claudine Lemasson



<https://www.facebook.com/fiers.du.service.public/>

Des contrats non renouvelés dans les Services Vétérinaires

Historique : les Services Vétérinaires ont fusionné avec « Concurrence et Répressions des fraudes » en 2010 pour devenir la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Celle-ci se décline en trois services :

- Santé Protection Animale
 - Environnement
 - Sécurité Sanitaire de l'Alimentation
- La Sécurité Sanitaire de l'Alimentation

Aujourd'hui, il n'existe quasiment plus de sortie de l'école de l'INFOMA (Institut National de Formation des personnels du Ministère de l'Agriculture), permettant de recruter des techniciens titulaires (concours devenus inexistantes). De ce fait, de nombreux postes restent vacants suite aux différents départs (retraite, mutations).

Pour pallier ce manque d'effectif, des contractuels sont embauchés en CDD, sur des périodes d'un an, renouvelable une seule fois.



consiste en des contrôles de l'étable à la table, qui passent entre autre par une inspection systématique et permanente des animaux et des carcasses dans les abattoirs.

Le contexte actuel, principalement dans les Côtes-d'Armor :

notre département regroupe les plus gros abattoirs de France avec par exemple l'abattoir de Kermené à Collinée (215 000 tonnes/an) et celui de la Cooperl à Lamballe (250 000 tonnes/an).

Plus de 200 agents de la DDPP sont répartis sur les différents sites et travaillent dans des conditions difficiles (horaires de nuit et décalés, nuisances sonores, froid...). Des équipes de 20 à 30 agents sont en place dans ces établissements à gros tonnage.

Le résultat ? On ne renouvelle pas les contrats, les postes laissés vacants sont remplacés (quand ils le sont !!!) par de nouveaux contractuels qu'il faut sans cesse former après avoir « jeté » celles et ceux qui ont acquis de l'expérience.

Au bout du compte, c'est pour se retrouver avec des abandons de missions et s'entendre dire : « mais que font les Services Vétérinaires ? »

Et pourtant, la mission principale qui leur est attribuée est la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire... À méditer !

Brigitte Duboc
SNUITAM-FSU



**Séminaire de l'institut de recherches de la FSU
« Les dix ans du chantier travail »
C'est quoi ce chantier ?
1er et 2 février 2017 : appel à contributions**

Voici dix ans que le chantier « Travail et syndicalisme » de l'institut de recherches de la FSU s'est lancé dans la bataille du « travail réel ».

Entre la question fondatrice en 2006: « **Les syndicats parlent-ils du travail ?** » et l'avalanche de témoignages #onvautmieuxqueça en réaction à la loi « El Khomri » en 2016 - cette loi parle-t-elle du travail ? Des conditions de travail ? De l'emploi ? -, le chantier s'est confronté à la question du travail au travers d'expériences avec travailleurs, chercheurs et syndicalistes. Les débats ont souvent buté sur l'articulation entre travail réel, travail syndical et invention d'alternatives politiques ; les membres du chantier sont aujourd'hui convaincus qu'irriguer les revendications syndicales par la parole des travailleurs redonne du sens et du pouvoir d'agir.

« **Qu'en est-il au sein des syndicats nationaux, des sections départementales de la FSU, au sein des autres organisations syndicales ?** »

Vos syndicats ont sûrement été confrontés à la question du travail, soit au travers d'expériences menées avec le chantier travail, soit dans les CHSCT, soit en réponse à des demandes des personnels, etc. Partant de ces expériences, nous vous invitons à contribuer par votre participation, un bref témoignage, un texte ou enregistrement audio ou vidéo. Les contributions sont demandées pour le 10 janvier 2017.

D'autres organisations syndicales ayant développé des expériences de « travail sur le travail », des membres de collectifs militants tels "Dire le travail" ou "Étonnants travailleurs", et des chercheurs seront invités, pour mutualiser nos expériences sur le travail et apprendre les uns des autres. Ont déjà donné leur accord : les chercheurs et intervenants Cécile Briec, Christine Castejon, Yves Clot et Yves Schwartz, la CGT et Solidaires.

Nous vous invitons à diffuser largement cette appel et à en discuter dans vos syndicats nationaux et sections départementales.

Inscriptions :

<http://formation.fsu.fr/Travail-en-debat-seminaire-de-l-institut-de-recherche-de-la-FSU-les-10-ans-du.html>

Lieu : locaux du SNUipp-FSU, 12 rue Cabanis à Paris

Pré-programme

Mercredi 1er février

Matin

- 9h00-9h30 : accueil des participants
- 9h30 : ouverture par Évelyne Rognon, présidente de l'institut de recherches de la FSU
- 9h45 - 12h30 : les 10 ans du chantier travail, 10

étapes, 10 confrontations : témoignage, avec mise en débat, des membres du chantier, militants syndicaux FSU, CGT, Solidaires, etc., chercheurs, intervenants - médecins du travail, cabinets d'expertise sur le travail, etc.

Après-midi

- 14h00-17h00 :

Travail en ateliers ; thèmes possibles: le travail aux prises avec les réformes ; coopération chercheurs/syndicalistes sur le travail et les métiers ; santé au travail, CHSCT, ... ; le travail syndical, l'activité syndicale à la loupe. Ces thèmes seront adaptés en fonction des contributions reçues et des débats de la matinée. Chaque atelier doit faire émerger une ou deux questions vives et controverses à débattre et travailler.

Jeudi 2 février

Matin

- 9h30-12h00 : Travail en ateliers (suite)

Après-midi

- 13h30-16h00 :

⇒ Mise en débat des controverses identifiées dans les ateliers

⇒ Table ronde intersyndicale : l'urgence syndicale, comment mettre ou remettre le travail au centre du débat politique ?

- 16h00 : clôture par Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU.

Inscriptions :

<http://formation.fsu.fr/Travail-en-debat-seminaire-de-l-institut-de-recherche-de-la-FSU-les-10-ans-du.html>

Site du chantier :

<http://institut.fsu.fr/-Travail-et-syndicalisme-.html>

Contacts :

- Yves Baunay, ybaunay@free.fr - 06 24 72 17 94 ;

- Gérard Grosse, grosse.gerard2@wanadoo.fr
06 84 83 84 23 ;

- Michelle Olivier, michelle.olivier@snuipp.fr
06 15 62 15 10.

Site internet
de l'institut de recherche
de la FSU



<http://institut.fsu.fr/>



Cueillettes solidaires en Palestine

Le « Comité rennais France Palestine de Solidarité » organise chaque année une campagne de « cueillettes solidaires » en Palestine. Un membre du SNUipp-FSU 22 y a participé !

Cueillettes solidaires ?

Chaque équipe intervient auprès d'un-e paysan-ne ou d'un groupe de paysan-nes qui, sans son intervention, serait en difficulté pour mener à bien la récolte de l'année. L'enjeu est triple : si une terre n'est pas cultivée trois années de suite, elle peut être confisquée par Israël (en vertu d'une loi... ottomane!) ; pour nombre de paysan-nes, la récolte est vitale au niveau économique ; garder la terre, la cultiver, c'est résister, combattre le système colonial. Il peut s'agir d'oliveraies situées près du « mur » - le plus souvent, à la campagne, matérialisé par des rangées de barbelés encadrant une route dite sécurité - ou près d'une colonie, là encore au ras des barbelés, comme à Susiya, dans le sud, ou encore dans une zone purement et simplement menacée d'annexion, comme à Battir, près de Bethléem. Mais quel que soit le degré de tension autour de l'oliveraie, les paysans nous répètent, à chaque fois, que la première manifestation de solidarité qui compte pour eux, c'est notre présence. Elle montre que le monde ne les oublie pas, qu'il se trouve des gens pour agir à leurs côtés...



Témoigner !

C'est la première demande des palestinien-nes rencontrées : « De retour en France dites ce que vous avez vu ici » ! Et ce que nous avons vu, ce sont autant d'images d'un pays occupé, d'une population victime de l'apartheid. Ainsi les oliveraies de Hébron, coincées entre des colonies qui lacèrent la ville et l'étouffent peu à peu, où nous avons cueilli des olives, surveillé-es de près par des militaires désœuvrés, dans des parcelles accessibles seulement un jour pour la cueillette !



Ainsi du village de Susiya, détruit par l'armée israélienne au profit d'une colonie qui a pris son emplacement et son nom. Reconstruit par des paysan-nes déterminé-es, détruit à nouveau. Le

bras de fer continue, les paysan-nes restent sur leurs terres, dans des tentes de bédouins : cultiver, c'est résister ! Ainsi du village de Asfar. A notre arrivée, on nous montre les traces de chenillettes... qu'ont laissées les engins qui viennent, il y a moins de dix jours, de détruire le village d'été qui permettait aux paysan-nes d'être à pied d'œuvre pour la culture des olives.

Ne subsiste qu'une maison - trop récente pour avoir fait l'objet d'un ordre de destruction, mais son tour viendra - au milieu d'un champ de gravats !

Éduquer !

À Bethléem, nous rencontrons un-e enseignant-e palestinien-ne travaillant à Jérusalem Est. Echange particulièrement intéressant puisque ces enseignant-es n'ont pas le droit de prendre la parole publiquement sur les programmes scolaires. Le gouvernement israélien a modifié les programmes visant à occulter et nier l'histoire et la culture palestinienne : censure de poèmes, révisionnisme historique (terre sans peuple), tout est fait pour rendre invisible la résistance palestinienne... Malgré cela les enseignant-es résistent en dépit de la répression du ministère de l'Éducation nationale israélienne qui vire à tours de bras les récalcitrant-es.

Résister !

La ville d'Hébron semble concentrer toute la problématique palestinienne. D'un côté, les colon-nes, soutenu-es sans faille par l'armée, font tout pour prendre le contrôle de la ville : leurs établissements au cœur du vieux Hébron sont en passe de couper la



ville en deux, et les colonies des hauteurs trônent, comme une menace permanente au dessus des quartiers bas. De l'autre côté, les palestinien-nes, qui ont du désertier un centre devenu invivable, font actuellement de gros efforts de rénovation et de réhabilitation qui portent leurs fruits : la population palestinienne revient ! La solidarité internationale, sans doute ici la plus concentrée, s'active sans compter pour les aider. Sa tâche est immense, mais elle devra être avant tout politique : il nous appartient d'obtenir de nos états qu'ils renoncent à soutenir ce régime colonial d'apartheid.

Les cueillettes vous intéressent ?
(<http://www.rennespalestine.fr/?-Cueillette-d-olives->), ou 06 08 76 05 44
l'AFPS existe aussi dans les Côtes-d'Armor, à Saint-Brieuc (afps22.stbrieuc@gmail.com), Lannion (afpstregor@free.fr) et Dinan.

Vincent Gibelin ; retraité SNUipp-FSU